

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Le 26 janvier dernier la commission de concertation relative au réaménagement du boulevard Groeninckx-De May se tenait en vue de s'exprimer sur le projet de bande bus-taxi-vélo porté par « Bruxelles-Mobilité », au terme d'une phase-test de plus de deux ans. Si « Bruxelles-Mobilité » reconnaît un certain nombre de problèmes, dont le principal situé sur le carrefour Dupuis/Groeninckx-De May, le gestionnaire bruxellois de la mobilité n'entend pas remettre en cause son projet. Ainsi, « Bruxelles-Mobilité » souhaite séparer la résolution des difficultés au carrefour susmentionné de l'approbation de son projet visant à créer une bande dédiée aux bus, taxis et vélos.

Ainsi, trois semaines à la suite de cette commission de concertation, il nous semble utile d'entendre le Collège sur la position qu'il a pris dans ce dossier ? Quelles sont les conclusions de la commission de concertation ? Quelle ligne le Collège a exprimé à cette occasion ?

Depuis lors, le Collège peut-il nous dire quel avis a-t-il ou va-t-il émettre à l'égard de cette demande de permis de « Bruxelles-Mobilité » ? Une position unanime du Collège s'est-elle dégagée ? Peut-on en connaître les différents éléments et arguments ?

Enfin, la Commune souhaite-t-elle prendre, le cas échéant, d'autres initiatives dans le cadre d'un aménagement qui reste manifestement contesté et problématique. D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin KESTEMONT donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen KESTEMONT geeft lezing van het volgend antwoord:

La commission de concertation a remis un avis favorable conditionnel dans ce dossier.

Les conditions sont nombreuses. Elles sont à la fois générales et particulières.

En ce qui concerne les conditions générales, la commission de concertation a émis les conditions suivantes :

- Revoir les aménagements projetés au niveau des carrefours, dont le boulevard Sylvain Dupuis, afin qu'ils limitent les congestions et les risques d'accidents ;
- Revoir l'aménagement du boulevard Groeninckx-De May sur son tronçon compris entre le boulevard Sylvain Dupuis et la rue Adolphe Willemyns ;
- Améliorer la sécurité des traversées piétonnes et cyclistes et s'assurer qu'elles soient conformes au titre 7 du RRU ainsi qu'au cahier de l'accessibilité piétonne édité par « Bruxelles-Mobilité » ;
- Améliorer la lisibilité de la piste cyclable en dessinant un marquage adéquat du RER vélo ;
- Faire un rappel des marquages Bus/Vélo/Taxi après chaque carrefour ;
- Se coordonner avec la Commune d'Anderlecht en ce qui concerne le « Master plan Peterbos » ;

En ce qui concerne les conditions particulières, la commission de concertation a émis les conditions suivantes :

Pour le boulevard Sylvain Dupuis/rue de la Compétition :

- Prévoir des marquages de bandes de circulation claires sur la rue de la Compétition ;

- Revoir les aménagements projetés au niveau du carrefour afin qu'ils limitent les remontées de files et les risques d'accidents ;
- Adapter les phases de feux de signalisation notamment au flux de trafic venant de la rue de la Compétition et tournant à gauche dans le boulevard Sylvain Dupuis ;

Pour la rue Adolphe Willemyns :

- Agrandir l'oreille de trottoir à hauteur du carrefour Adolphe Willemyns et boulevard Maria Groeninckx-De May afin de réduire la traversée piétonne ;
- Garantir une largeur de minimum 3m à hauteur de l'arrêt de bus « Willemyns » ;

Pour la rue Emile Hellebaut :

- Revoir les aménagements projetés afin de les rendre conformes au RRU ;

Adapter la liaison entre la rue Emile Hellebaut et le boulevard Maria Groeninckx-De May aux piétons et aux cyclistes, tout en garantissant une prolongation du cheminement naturel des piétons et des cyclistes ;

Pour l'avenue Rene Berrewaerts :

- Agrandir l'oreille de trottoir à la hauteur du Boulevard Maria Groeninckx-De May à la place du schlammage projeté dans le projet afin de réduire la traversée piétonne ;
- Revoir les aménagements projetés afin de les rendre conformes au RRU ;
- Adapter la liaison entre l'avenue René Berrewaerts et le boulevard Maria Groeninckx-De May aux piétons et aux cyclistes tout en garantissant une prolongation du cheminement naturel des piétons et des cyclistes ;
- Prolonger la piste cyclable séparée venant de l'avenue René Berrewaerts et permettre aux cyclistes de s'insérer en toute sécurité sur le boulevard Maria Groeninckx-De May,

Pour l'avenue Commandant Vander Meeren :

- Revoir l'aménagement de la berme centrale en y créant une zone de refuge sécurisée pour les cyclistes et les piétons aussi large que possible et de minimum 1,5m de largeur, actuellement c'est uniquement une traversée piétonne ;

Pour le boulevard Louis Mettwie :

- Examiner la possibilité de permettre aux cyclistes d'éviter des détours compliqués (notamment un feu en plus) vers le boulevard Louis Mettwie et de rester sur la bande bus/vélo/taxi avec la création d'un sas vélo qui permettrait de rester sur la bande bus/vélo/taxi jusqu'à la chaussée de Ninove.

Enfin, en date du 7 février 2023, le Collège a décidé de demander auprès de « Bruxelles-Mobilité » de revenir, dans l'attente d'une solution définitive suite à l'étude du carrefour formé par les boulevards Sylvain Dupuis et Groeninckx-De May avec la rue de la Compétition, à deux bandes de circulation sur le tronçon du boulevard Groeninckx-De May compris entre le boulevard Sylvain Dupuis et la rue Adolphe Willemyns, en direction boulevard de la Grande Ceinture, et ce, suite à l'avis de la police pour améliorer la sécurité routière. Merci de votre attention.

G. VAN GOISENHOVEN pense qu'un nombre d'éléments a été abordé de façon satisfaisante dans le projet porté par « Bruxelles Mobilité ». La question du carrefour a été évoquée et l'idée de progresser dans la problématique catastrophique de ce carrefour, sans pour autant trouver de solutions crédibles, était totalement inaudible. Cette nonchalance de la part de « Bruxelles Mobilité » à l'égard d'une évidence avait quelque chose de choquant. Le Collège a insisté sur ce point et G. VAN GOISENHOVEN espère qu'en aucun cas on ne puisse avancer dans ce dossier sans que le problème fondamental du carrefour ne soit solutionné de façon crédible, ce dont on est loin à l'heure actuelle.